

PROTOCOLE SANITAIRE

DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES MINEURS



Entrée en vigueur : à partir du 15 décembre

Ce protocole permet une reprise de la pratique du karaté et des disciplines associées pour les mineurs dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFKDA. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement.

PRINCIPES GENERAUX DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES MINEURS

- ◆ Reprise d'activités **sans contact**.
- ◆ Respect de la distanciation physique d'au minimum **2 mètres entre chaque pratiquant**.
- ◆ Reprise d'activité limitée à l'**entraînement individuel et collectif** (pas de compétition).
- ◆ Le port du **masque n'est pas obligatoire** pendant toute la durée de la pratique. A l'entrée dans le dojo, le masque doit être porté par tous (enfants à partir de 6 ans).
- ◆ Les pratiquants doivent se présenter à l'entraînement déjà en tenue (pas de vestiaire).

JE SUIS DIRIGEANT

AVANT LA SEANCE :

- ◆ Je nomme un référent Covid-19 au sein de mon club qui sera chargé :
 - ◆ du respect du protocole.
 - ◆ de la tenue du registre détaillé des présences.

PENDANT LA SEANCE :

- ◆ Je porte une attention particulière au respect des gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel (habits, karaté-gi, gourdes...)
- ◆ Je veille à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement en organisant le circuit d'entrée et de sortie des différents groupes de pratiquants se succédant.
- ◆ Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique.



JE SUIS PRATIQUANT MINEUR AVANT DE ME RENDRE AU DOJO :

- J'ai un bon état de santé général.
- J'arrive propre, douché, cheveux lavés, les mains propres et avec un karatégi propre.
- Je veille à apporter mes propres effets personnels, et y ajouter une bouteille d'eau, des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique et un ou plusieurs masques.

A MON ENTREE DANS LE DOJO :

- Je porte un masque (à l'exception des mineurs de moins de 6 ans).
- Je pose mon sac au bord du tapis.

PENDANT LA SEANCE :

- A chaque entrée sur le tatami, j'enlève mon masque, je le range avec mes autres effets personnels dans mon sac, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro- alcoolique.
- La séance se déroule de manière classique, sans masque.
- A chaque sortie du tatami, je remets mon masque, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.

APRES LA SEANCE :

- Je remets mon masque.
- Je sors en respectant les consignes de sortie afin de limiter les croisements.

LES GESTES SANITAIRES À FAIRE RESPECTER DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique sportive).

Ce protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Toutes les informations à jour sont consultables en ligne sur le site ffkarate.fr